

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 25/11/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/12/19
Affichage le : 23/12/19
Transmission préfecture le : 23/12/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20191220-lmc1111765-DE-1-1
Du : 23/12/19
Délibération exécutoire le : 23/12/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 décembre 2019

**POLITIQUE A05 LOGEMENTS
CONVENTION IFEP LOGEMENTS RELAIS 2020**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-4-5798.1 du 28 septembre 2018 adoptant le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier du Département en vigueur fixant les principes de financement des subventions ;

Vu les annexes jointes à la délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue,

Sa Commission Finances, Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale, de logement, d'insertion et de prévention à destination des familles, le Département des Yvelines entend soutenir les projets de développement local et de prévention portant sur l'ensemble des facteurs de risque auxquels les familles les plus fragiles peuvent être exposées,

Considérant la demande présentée par l'association IFEP le 6 novembre 2019 et son projet,

Considérant que l'association IFEP a montré sa capacité à développer des actions de prévention, de consolidation du lien social, d'insertion et de soutien aux publics fragilisés,

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ces actions par l'attribution d'une subvention et par la mise à disposition de logements à titre gracieux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer à l'association IFEP, ayant présenté une demande de subvention de fonctionnement au titre des années 2019-2020, une subvention départementale globale à hauteur de 150 219,80 € pour le dispositif « logement relais » répartie à raison de 19 869,80 € pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 et de 130 350,00 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Approuve les termes de la convention de financement à conclure entre le Département des Yvelines et l'association IFEP annexée à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention, ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

Décide de mettre à disposition de l'association IFEP, à titre gracieux, trois logements du parc privé départemental situés sur les communes de Saint-Germain-en-Laye et de Sartrouville.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de mise à disposition à conclure entre le Département des Yvelines et l'association IFEP, ainsi que ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2019 et suivants sur le chapitre 65, article 6574.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 décembre 2019

CONVENTION IFEP LOGEMENTS RELAIS 2020

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Yves Vandewalle.